Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260328-250326-DE

Feuillet n°

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le samedi 28 mars à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.
Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Marie-Paule STÉPHAN, Cédric CAÏN, Thiphaine DAVID, Jean GOUZIEN, Christophe MONTFORT, Jean-Patrice BERNARD, Gwenaëlle LOUËT, Marina MITH, Rachel GRÜNWEISER, Tiphanny PETTON, MINIOU Marie-Noëlle, Joël RICHARD, Lydia ROLLAND
Absents excusés : /
Ont donné procuration : /
Secrétaire de séance : Tiphanny PETTON
Date de convocation : 24 mars 2026
Date d'affichage : 30 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	15
Conseillers votants :	15

N °25 – 03 - 2026 – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.
Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.
Aussi, je vous propose de créer sept commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

. la commission finances et activités économiques,
. la commission travaux et infrastructures (dont portuaires),
. la commission eau et assainissement,
. la commission environnement et transition écologique,
. la commission transports île – continent,
. la commission vie locale (éducation, culture, loisirs, associations),
. la commission urbanisme et logements.

Un appel à candidatures a été effectué par le Maire, conduisant à la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260328-250326-DE

Feuillet n°

Paraphe :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par un vote à main levée, à la majorité (12 voix « Pour » ; 3 voix « Contre » pour la commission « transports île – continent » notamment,

- d'adopter la liste des commissions municipales suivantes :

. la commission finances et activités économiques,
. la commission travaux et infrastructures (dont portuaires),
. la commission eau et assainissement,
. la commission environnement et transition écologique,
. la commission transports île – continent,
. la commission vie locale (éducation, culture, loisirs, associations),
. la commission urbanisme et logements.

- de dire que les commissions municipales comportent au maximum 7 membres + Président (Maire), chaque membre pouvant faire partie de 1 à 7 commissions ;
- que les commissions définies ci-dessous sont constituées avec les vice-président et membres définis ci-dessous :

Vice-Président	Commission	Membres
Olivier Le Gall	Finances & activités économiques	Marie-Paule Stéphan, Cédric Caïn, Thiphaine David, Jean Gouzien, Tiphanny Petton, Lydia Rolland
Olivier Le Gall	Travaux et infrastructures (dont portuaires)	Marie-Paule Stéphan, Cédric Caïn, Thiphaine David, Rachel Grünweiser, Jean-Patrice Bernard, Joël Richard
Marie-Paule Stéphan	Urbanisme & logement	Olivier Le Gall, Cédric Caïn, Tiphaine David, Tiphanny Petton, Gwenaëlle Louët, Lydia Rolland
Cédric Caïn	Eau & assainissement	Olivier Le Gall, Marie-Paule Stéphan, Thiphaine David, Tiphanny Petton, Jean Gouzien, Lydia Rolland
Cédric Caïn	Environnement & transition écologique	Olivier Le Gall, Marie-Paule Stéphan, Thiphaine David, Jean Gouzien, Tiphanny Petton, Joël Richard
Olivier Le Gall	Transports île - continent	Marie-Paule Stéphan, Cédric Caïn, Thiphaine David, Rachel Grünweiser, Jean-Patrice Bernard, Jean Gouzien
Tiphaine David	Vie locale (éducation, culture, loisirs, associations)	Olivier Le Gall, Marie-Paule Stéphan, Cédric Caïn, Gwenaëlle Louët, Christophe Montfort, Marie-Noëlle Miniou

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
David QUANTIN,

MAIRIE D'OUESSANT (29242 Finistère)

La secrétaire de séance,
Tiphanny PETTON, conseillère municipale,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)